

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 17 juillet 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 17 juillet 2025 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 juillet 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Absentes excusées : Béatrice BAGOT, Véronique LHOMME et Christian LUBERT

Pouvoirs : Béatrice BAGOT donne pouvoir à Marie-Pierre CLAINCHARD, Véronique LHOMME donne pouvoir à Yves CHOTARD, Christian LUBERT donne pouvoir à Pierre AUDRAN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CLAINCHARD a été élue secrétaire de séance.

2025-07-17-02 Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par REDON Agglomération

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.141-1 et suivants relatifs aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Vu la délibération en date du 26 mai 2025 par laquelle le Conseil communautaire de REDON Agglomération a arrêté le projet de SCoT de REDON Agglomération ;
- Vu le courrier en date du 11 juin 2025, par lequel REDON Agglomération a transmis à la commune le projet de SCoT arrêté pour avis dans un délai de trois mois, conformément aux dispositions de l'article R143-4 Code de l'urbanisme ;
- Considérant que le SCoT constitue un document de planification stratégique qui encadre les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et de préservation de l'environnement ;
- Considérant que la commune a étudié le dossier transmis et a pu formuler ses observations lors de la concertation préalable ;

Après en avoir délibéré à la majorité à 14 voix pour et une abstention (Karine LORGEUX):

- Émet un avis favorable sur le projet de SCoT arrêté, conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme ;
- Charge M le Maire de transmettre la présente délibération à REDON Agglomération afin qu'elle soit annexée au dossier du SCoT.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre CLAINCHARD

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

